

Domaines d'application :

Fosses toutes eaux,
Bacs à graisse,
Stations de relevage ...



Fiche technique Filtre anti-odeurs

Le Filtre anti-odeurs se positionne sur la fosse ou sur la ventilation secondaire.
Placez le dans un endroit accessible pour faciliter le changement du filtre.

-1-INTERET

Le **Filtre anti-odeurs** est une cartouche destinée à **piéger les odeurs générées par les systèmes d'assainissement**. Outre son **intérêt évident** en terme de confort sur les installations existantes, il permet de **simplifier le montage** des nouvelles installations.

-2-ORIGINE DES ODEURS

Tous **les systèmes d'assainissement**, même lorsqu'ils sont conçus dans les règles de l'art, sont **générateurs d'odeurs sulfureuses**. En effet, les tuyaux de gros diamètre apportent toutes **les conditions favorables au développement des bactéries sulfito-réductrices** qui fabriquent en faible quantité de **l'hydrogène sulfuré** (odeur d'œuf pourri). Mais notre nez est très sensible à ce gaz même lorsqu'il se trouve à l'état de traces dans l'air (quelques $\mu\text{g}/\text{m}^3$). De plus, ce gaz très lourd même évacué en hauteur, redescend lentement dans les jardins ou les niveaux bas des immeubles.

-3-PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le **Filtre anti-odeur** utilise la technologie **fibre activée**. Elle laisse passer l'air, mais **piège les odeurs 10 fois plus vite que le meilleur des charbons actifs**. De plus, elle **transforme l'hydrogène sulfuré en soufre natif qui reste piégé** de manière irréversible au sein même de la cartouche.

Il est devenu l'indispensable dans toute nouvelle installation car il permet un démarrage sans odeur. Il fait partie des technologies alternatives citées dans le DTU 64-1 (dernière révision, chapitre 7.3.4), permettant d'éviter le montage des colonnes de ventilation. La cartouche anti-odeur diamètre 100 est destinée à piéger les odeurs générées par les systèmes d'assainissement. Outre son intérêt évident en terme de confort sur les installations existantes, elle permet d'éviter le démontage des colonnes de ventilation jusqu'en sommet de toiture (par exemple en cas de réhabilitation d'installations antérieures au 6 mai 1996 ou à la demande du bureau d'études suite à des impossibilités de démontage dues à la distance, au nombre de coudes trop important, à l'exposition plein nord ou au classement du site...).

-4-MONTAGE

Concernant le montage de la cartouche, vous avez deux solutions:

Cas n°1: Installation sur la colonne montante à hauteur d'homme: (ne pas coller en prévision du changement de la cartouche)

Découper le tuyau à la dimension nécessaire au passage de la cartouche et du manchon à buté (environ 21 cm).

Installer la cartouche avec le manchon à buté sur la partie basse du tuyau.

Installer le manchon lisse sur la partie haute du tuyau.

Faire glisser le manchon lisse sur la cartouche pour la recouvrir en partie en venant en buter sur le joint caoutchouc préalablement installé sur la cartouche.

Cas n°2: En bout du tuyau sous le chapeau d'évent ou Extracteur statique.(ne pas coller en prévision du changement de la cartouche)

Utiliser un manchon D100 à buté qui sera installé sous le chapeau d'évent existant y insérer la cartouche puis le chapeau d'évent ou extracteur statique sur la cartouche.

Film de démonstration montage cartouche : [cliquez ici](#)

-5-DUREE DE VIE

La durée de vie de la cartouche varie de 1 à 4 ans. Elle dépend de paramètres très divers: temps orageux, utilisation irrégulière des sanitaires (résidence secondaire), utilisation d'antibiotiques, utilisation de produits désinfectants... En **fin de vie**, c'est **un déchet banal** qui peut être incinéré sans dégager de vapeurs toxiques ni former de déchets ultimes.

Dans le cas des assainissements autonomes, la vidange des 4 ans sera l'occasion de changer la cartouche.